

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020
Rapporteur :
Madame Catherine LE FLOC'H**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2020 à l'Office de tourisme de Quimper Cornouaille

**En application de la convention, versement de la subvention de fonctionnement
de 459 835 € à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille.**

L'Office de Tourisme Quimper Cornouaille constitue le plus important des offices de tourisme de Cornouaille, le deuxième de Bretagne de par sa fréquentation et de par le nombre de touristes qu'il renseigne qui s'élève à près de 350 000 personnes. A ce titre, il représente une véritable vitrine pour toute la communauté d'agglomération, assurant une mission de service public en matière d'information et de communication à destination des touristes et des habitants de Quimper Bretagne Occidentale et des professionnels du secteur touristique.

La convention d'objectifs 2018-2021, signée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille, prévoit le versement d'une subvention annuelle en deux parties, une part fixe de 459 835 € pour son fonctionnement et une part variable de 50 000 € pour le développement de ses outils numériques et sa participation aux principaux salons identifiés comme déterminants.

Pour contribuer à la réalisation des missions qui lui sont confiées, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser, conformément à la convention, à l'Office de Tourisme en Cornouaille, la somme de 459 835 € qui correspond à la part fixe de subvention.